

## SECTION 12

### CHAPITRE 67

#### PLUMES ET DUVET APPRETES ET ARTICLES EN PLUMES OU EN DUVET ; FLEURS ARTIFICIELLES ; OUVRAGES EN CHEVEUX

Notes.

1.- Le présent Chapitre ne comprend pas :

- a) les étreindelles en cheveux (n° 59.11);
- b) les motifs floraux en dentelle, broderie ou autres tissus (Section XI);
- c) les chaussures (Chapitre 64);
- d) les coiffures et les résilles et filets à cheveux (Chapitre 65);
- e) les jouets, les engins sportifs et les articles pour carnaval (Chapitre 95);
- f) les plumeaux, les houppes et houppettes à poudre et les tamis en cheveux (Chapitre 96).

2.- Le n° 67.01 ne comprend pas :

- a) les articles dans lesquels les plumes ou le duvet n'entrent que comme matières de rembourrage et notamment les articles de literie du n° 94.04;
- b) les vêtements et accessoires du vêtement dans lesquels les plumes ou le duvet constituent de simples garnitures ou la matière de rembourrage;
- c) les fleurs, feuillages et leurs parties et articles confectionnés du n° 67.02.

3.- Le n° 67.02 ne comprend pas :

- a) les articles de l'espèce en verre (Chapitre 70);
- b) les imitations de fleurs, de feuillages ou de fruits en céramique, en pierre, en métal, en bois, etc., obtenues d'une seule pièce par moulage, forgeage, ciselage, estampage ou tout autre procédé, ou bien formées de plusieurs parties assemblées autrement que par des ligatures, par collage, par emboîtement ou par des procédés analogues.

CODE	DESCRIPTION	Unité(s)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
<b>67.01</b> 6701.0000.00	<b>PEAUX ET AUTRES PARTIES D OISEAUX REVETUES DE LEURS PLUMES OU DE LEUR</b> .05 et les tuyaux et tiges de plumes, travaillés.	QA	20		18							
<b>67.02</b> 6702.1000.00 6702.9000.00	<b>FLEURS, FEUILLAGES ET FRUITS ARTIFICIELS ET LEURS PARTIES; ARTICLES</b> - En matières plastiques - En autres matières	QA QA	20 20		18 18							
<b>67.03</b> 6703.0000.00	<b>CHEVEUX REMIS, AMINCIS, BLANCHIS OU AUTREMENT PREPARES; LAINE, POILS ET</b> .	QA	20		18							
<b>67.04</b> 6704.1100.00 6704.1900.00 6704.2000.00 6704.9000.00	<b>PERRUQUES, BARBES, SOURCILS, CILS, MECHEs ET ARTICLES ANALOGUES EN CHEVEUX</b> -- Perruques complètes -- Autres - En cheveux - En autres matières	QA QA QA QA	20 20 20 20		18 18 18 18							

---

Légende

DD	Droits de Douane
TUB	Taxe spécifique Unique B.G.E.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
DUS	Droit Unique de Sortie
TSB_PT	Taxe Spéciale sur les Boissons
PSV	Prélèvement sur les Viandes
TUF	Taxe spécifique Unique F.E.R.
TUA	Taxe spécifique Unique Armée
TUP	Taxe spécifique Unique 3e Pont
TUS	Taxe spécifique Unique S.I.R.